





### Pièces à joindre impérativement à la présente demande

1. Une copie de la notification d'octroi de la prime qui vous a été délivrée par la Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie (DGO4) du Service public de Wallonie ou par l'Association Liégeoise du Gaz (ALG) selon les cas.
2. Une copie des factures couvrant ces travaux ou les factures d'achat de matériaux nécessaires pour la réalisation de ces travaux.
3. Dans le cas où le requérant agit en qualité de locataire, joindre également une copie du bail à réhabilitation.
4. Pour la prime à la construction d'une maison passive unifamiliale, le certificat « Habitation passive » délivré par la plateforme Maison-passive Asbl.

Le dossier constitué du formulaire complété et des documents réclamés doit parvenir à l'adresse suivante.

Collège communal de Dison Rue Albert I <sup>er</sup> , 66 4820 DISON
----------------------------------------------------------------------------

Après vérification du dossier, celui-ci est soumis par l'administration à l'accord du Collège des Bourgmestres et Echevins.

La décision d'octroi vous sera alors communiquée.

Une décision rapide ne peut être assurée que si votre collaboration est acquise par une constitution correcte et complète de votre dossier.